



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

10/03/14

Dossier complet le :

10/03/14

N° d'enregistrement :

F08214P0740

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 85000 m<sup>2</sup> de boisements sur les communes de Bourg-en-Bresse et de Montagnat,  
pour la réalisation de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de l'Ain

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Rachel MAZUIR, président du Conseil général de l'Ain

RCS / SIRET

12201100101010101010110

Forme juridique

Collectivité locale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.342-1 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Défrichement d'une superficie de 70432 m <sup>2</sup> (inférieur au seuil de 25 hectares).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement de 70432 m<sup>2</sup> de boisement en zone limitrophe des communes de Bourg-en-Bresse et de Montagnat pour le projet d'aménagement de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse, constitué principalement de chênaies - charmaies et d'aulnaies - frênaies.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est le dégagement des emprises pour la réalisation de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse. Ce projet d'infrastructure routière se situe sur le territoire des communes de Montagnat et de Bourg-en-Bresse.

Il consiste à relier, en limite est de l'agglomération burgienne, la RD 979 (giratoire de l'Alagnier) à la RD 1075 (giratoire des Coupes Blanches), dans le prolongement de la nouvelle rocade nord-est (RD 117a).

Il vise à réorganiser la circulation de l'agglomération burgienne, faciliter l'accès à la périphérie, diminuer l'accidentologie, notamment sur les RD 1075 et 979, participer à la création d'un réseau de cheminement doux et desservir les zones traversées.

L'aménagement comprend:

- une section courante bidirectionnelle de 11 m de plate-forme, d'une longueur de 2.5 km,
- un giratoire à quatre branches à l'intersection du chemin du Lac, de rayon annulaire extérieur de 25 m,
- un ouvrage de franchissement du lit majeur de la Reyssouze de 42 m de tablier (3 travées) et un passage inférieur pour les mode doux,
- des protections acoustiques de type gabions ou écrans acoustiques,
- un réseau d'assainissement routier comprenant un réseau de collecte et des systèmes de traitement étanches (cinq bassins de traitement) avant rejet dans le milieu superficiel,
- la création de deux zones humides pour compenser les surfaces distraites du champ d'extension des crues de la Reyssouze,
- des restaurations de milieux naturels et des aménagements paysagers,
- des rétablissements d'accès aux parcelles agricoles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé en deux temps:

1°: par abattage et débardage mécanisés durant l'été 2014 (en dehors de la période de nidification identifiée entre avril et mi-juillet);

2°: arrachage des souches les années suivantes, après réalisation du diagnostic archéologique par les services de l'INRAP.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, mis à part la gestion par l'ONF des bois soumis au régime forestier au titre des mesures compensatoires.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'un dossier de mise en Compatibilité du POS de Bourg-en-Bresse, de la ZAC de l'Alagnier et du PLU de Montagnat.

La DUP emportant mise en compatibilité de ces documents a été actée par arrêté préfectoral n°08.021 en date du 17 mars 2008.

Le projet a fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Il a bénéficié d'un arrêté d'autorisation le 13 novembre 2008.

Ces arrêtés ont été délivrés au profit de la communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse (BBA).

Par convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du 2 décembre 2013, le Département de l'Ain a convenu avec ladite collectivité qu'il assurerait dorénavant la maîtrise d'ouvrage de cette opération, mis à part les acquisitions foncières restant à charge de la BBA.

Le projet est soumis à autorisation de défrichement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	70432 m <sup>2</sup>
Superficie de reboisement	27742 m <sup>2</sup>
Superficie de boisement soumis au régime forestier	61605 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux-dits :

- "St Amouze", "Versailat" et "Pombeau" à Montagnat (01)
- "La Garde" et "Moulin de Curtafray" à Bourg-en-Bresse

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_° \_\_' \_\_" Lat. \_\_° \_\_' \_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5° 26' 96" E Lat. 46° 19' 51" N

Point d'arrivée : Long. 5° 25' 64" E Lat. 46° 17' 63" N

Communes traversées : Coordonnées des points de départ et d'arrivée de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse

Bourg-en-Bresse et Montagnat (Département de l'Ain)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse par le Département de l'Ain.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les surfaces concernées par la demande de défrichement sont des zones boisées (taillis sous futaie) composées principalement d'ensembles hétérogènes avec une prédominance de :

- chênaie-charmaie: chêne pédonculé, rouge ou commun, frêne, aulne glutineux, robinier, charme,...
- aulnaie-frênaie (en zone humide) : aulne-glutineux, saule marsault, frêne, peuplier,...

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de Bourg-en-Bresse.

PLU de Bourg-en-Bresse approuvé le 18/11/2013

PLU de Montagnat approuvé le 26/08/2005

Défrichements localisés en zone N des PLU de Bourg-en-Bresse et de Montagnat.

Les parcelles boisées concernées par le défrichement ne sont pas soumises au régime forestier et ne sont pas classées en espace boisé classé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones à défricher se situent pour partie en zone humide recensée dans l'inventaire départemental des zones humides mené par le Conseil général de l'Ain en 2007.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Bourg-en-Bresse et Montagnat prescrit le 9/11/2011 (inondation de la Reyssouze et de ses affluents)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rétablissement des corridors biologiques et la création de deux zones humides permettront de compenser les destructions d'habitats et les surfaces distraites des zones humides existantes et de faciliter les déplacements des petite et grande faunes. Les abords du chantier seront revégétalisés avec des essences végétales locales adaptées aux espaces disponibles dans le but de favoriser une recolonisation naturelle du site. Les zones boisées défrichées seront compensées en partie par des boisements contigus au projet. Les défrichements seront réalisés en dehors des périodes de reproduction et de nidification des oiseaux.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet routier représente environ 14 ha prélevés sur des espaces naturels, forestiers ou agricoles. Le défrichement ne concerne que les espaces forestiers.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont attendues en phase chantier, comme pour tous travaux forestiers (abattage, essouchement).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets atmosphériques sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux mécanisés (cf. engins utilisés pour le défrichage).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets verts liés au défrichage qui seront recyclés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification du paysage du fait du défrichage et de la mise en oeuvre des reboisements compensatoires en périphérie du projet de l'infrastructure routière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines parcelles en nature de pré seront boisées. Une partie des espaces forestiers sera supprimée pour laisser place à une nouvelle infrastructure routière. Des mesures compensatoires sont néanmoins prévues, ainsi que le rétablissement des accès agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du point de vue de la maîtrise d'ouvrage, le défrichement lié au projet routier ne nécessite pas la production d'une étude d'impact spécifique, considérant que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la DUP a pris en compte les défrichements nécessaires à la réalisation du projet.

Les zones à défricher sont compensées par des reboisements contigus au projet et par des boisements existants (à assujettir au régime forestier) qui sont situés sur le territoire burgien.

Les compensations liées aux impacts sur les zones humides sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2008 relatif au dossier "loi sur l'eau".

Enfin, les expertises forestières menées par l'ONF en 2011 et 2012 (cf. rapports annexés) concluent à la très faible valeur marchande des arbres à abattre, en raison des espèces présentes (aulnes, frênes, chênes) et de leur état médiocre.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse et le Département de l'Ain - pièces se rattachant à la partie 4.4.1.
Arrêté préfectoral n°08.021 du 17 mars 2008 déclarant d'utilité publique au profit de Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, le projet d'aménagement de la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse - pièce se rattachant à la partie 4.4.1.
Arrêté préfectoral du 13 novembre 2008 autorisant au titre des articles L214-1 et s. du code de l'environnement la rocade sud-est de Bourg-en-Bresse - pièce se rattachant à la partie 4.4.1.
Estimations forestières (2) des boisements à défricher et note sur les bois à assujettir au régime forestier, effectuées par l'ONF - se rattachant à la partie 7.
Etude d'impact extraite du dossier de DUP - se rattachant aux parties 4.4.1 et 5.2

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bourg-en-Bresse

le,

20 février 2014

Signature

**Rachel MAZUIR**

